

ANNEXE 1 : Instructions techniques pour le traitement des avis de mutations transmis par support magnétique.

TABLE DES MATIERES

I. Format du support magnétique	3
A. Pour les bandes magnétiques	3
B. Pour les disquettes.....	3
II. Structure des enregistrements	4
A. Description du préfixe.....	4
B. Description des mutations, en provenance du RNPP.....	5
1. Modification du sexe/de la date de naissance (000R).....	5
2. Modification du lieu de résidence principal (001R).....	6
3. Changement de nom (010R).....	8
4. Changement d'adresse (020R).....	9
5. Changement de l'adresse du lieu de résidence à l'étranger (022R).....	10
6. Modification de l'adresse postale à l'étranger (023R).....	11
7. Changement de nationalité (031R).....	12
8. Modification de l'état civil (120R).....	13
9. Modification dans la composition de ménage (140H).....	15
11. Décès (150R).....	18
C. Description des mutations, en provenance du Registre BCSS.....	19
1. Modification du sexe/de la date de naissance (000M).....	19
2. Changement de nom et/ou de prénom (010M).....	20
3. Changement de nationalité (031M).....	21
4. Modification de l'état civil (120M).....	22
5. Avis de décès (150M).....	23
6. Modification de l'adresse du lieu de résidence principal (900M).....	24
7. Numéro national/numéro BCSS remplace un numéro BCSS (910M).....	25

I. Format du support magnétique

Les avis de mutations reçus via la B.C.S.S. seront transmis aux caisses d'allocations familiales par support magnétique, chaque semaine, soit par bande magnétique soit par disquette.

A. Pour les bandes magnétiques

densité : 1600 ou 6250 bpi au choix.
label : Standard ou pas de label (NONE) ou NSTD.
format : EBCDIC.
recsize : 3.004 (enregistrement variable).
blocksize : 20.000

B. Pour les disquettes

format : 3" 1/2 ou 5" 1/4 au choix.
nom du fichier : MBX.ccc (où ccc est votre numéro de caisse).
format : ASCII.
recsize : 3.004, chaque enregistrement étant terminé par un caractère de "carriage return".

II. Structure des enregistrements

Chaque enregistrement est composé de deux parties : un préfixe qui contient des données du RNAF et un avis de mutation.

A. Description du préfixe

Le préfixe a une longueur fixe de 200 positions.

ZONE	LONGUEUR	DE	A
FILLER	1	1	1
NUMERO DE SUITE	7	2	8
DONNEES RNAF			
- ROLE DANS LE DOSSIER	1	9	9
- NISS	11	10	20
- NOM	48	21	68
- PRENOM	25	69	93
- DATE DE NAISSANCE	8	94	101
- NUMERO DE LA CAISSE	3	102	104
- NUMERO DE DOSSIER	18	105	122
- REFERENCÉ DU BUREAU	2	123	124
- DATE DE DEBUT DE PAIEMENT	8	125	132
- DATE DE FIN DE PAIEMENT	8	133	140
- CODE DE L'ENFANT PLACE	1	141	141
- FILLER	1	142	142
- DATE DE TRAITEMENT BCSS	6	143	148
- NUMERO MAILBOX BCSS	3	149	151
FILLER	45	152	196
TYPE D'INFORMATION DE LA MUTATION	4	197	200

Remarques :

- Numéro de suite de l'enregistrement : Ceci concerne un numéro interne de l'application ONAFTS.
- Rôle dans le dossier : Le rôle que la personne intéressée remplit dans le dossier.
Valeurs possibles: T = attributaire,
L = allocataire,
E = enfant bénéficiaire.
- Type d'information de la mutation: Code qui indique la nature de l'avis de mutation.
Cette zone détermine le contenu du reste de l'enregistrement.
- Date de traitement BCSS : Date à laquelle les données ont été traitées à la BCSS.
- Numéro mailbox BCSS : Numéro de suite de la bande mailbox, en provenance de la BCSS.

B. Description des mutations, en provenance du RNPP.**1. Modification du sexe/de la date de naissance (000R)**

ZONE	LONGUEUR	DE	A
NOUVEAU SIECLE DE DATE DE NAISSANCE	1	201	201
NOUVEAU NUMERO NATIONAL	11	202	212
NOUVEAU CODE DE SEXE	1	213	213
ANCIEN SIECLE DE DATE DE NAISSANCE	1	214	214
ANCIEN NUMERO NATIONAL	11	215	225
ANCIEN CODE DE SEXE	1	226	226

Remarques :

- Siècle de la date de naissance :
8 si la naissance a eu lieu au 19e siècle.
9 si la naissance a eu lieu au 20e siècle.
- Code du sexe :
1 si masculin,
2 si féminin,
blanc si inconnu.

99994 : le numéro national de la personne intéressée a été
annulé et un nouveau numéro national a été crée.
'GEANNULEERD DOSSIER'
'DOSSIER ANNULE'

00992 : la personne intéressée est partie à l'étranger et le
pays de destination est inconnu.
'BESTEMMING ONBEKEND'
'DESTINATION INCONNUE'

3. Changement de nom (010R)

ZONE	LONGUEUR	VAN	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEAU NOM	48	207	254
PRENOMS	24	255	278

Remarque :

- Prénoms : Zone facultative. Contient un ou deux prénoms, séparés par un espace blanc.

4. Changement d'adresse (020R)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
CODE POSTAL	6	207	212
CODE RUE	4	213	216
NUMERO HABITATION	4	217	220
INDEX APPARTEMENT	4	221	224
RUE/RUE FR.	32	225	256
RUE NL OU D.	32	257	288

Remarques :

- Code postal :
Les positions 3 à 6 de la zone 'code postal' contiennent le code postal de la commune normalement utilisé.
- Code rue :
Code INS de la rue.
- Rue/Rue Fr. :
Cette zone contient le nom de la rue s'il s'agit d'une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, la dénomination de la rue, en français, y est indiquée.
- Rue Nl. ou D. :
Cette zone n'est pas complétée s'il s'agit d'une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, la dénomination de la rue, en néerlandais ou en allemand y est indiquée.

5. Changement de l'adresse du lieu de résidence à l'étranger (022R)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
CODE INS DU PAYS	7	207	213
ADRESSE DU LIEU DE RESIDENCE A L'ETRANGER	50	214	263

Remarques :

- Code INS du pays :
Les positions 3 à 7 contiennent le code INS du pays concerné.
- Adresse du lieu de résidence à l'étranger :
Zone entièrement libre sur laquelle aucun contrôle n'est effectué.
- Avis de mutation vide :
Dans certains cas, aucune des zones "date de début", "code INS du pays", "adresse du lieu de résidence à l'étranger" ne sont complétées. Une telle mutation indique qu'une information de ce type a été annulée dans le dossier de la personne concernée.

6. Modification de l'adresse postale à l'étranger (023R)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
ADRESSE POSTALE	50	207	256

Remarque :

- Adresse postale à l'étranger :
Zone entièrement libre sur laquelle aucun contrôle n'est effectué.

- Avis de mutation vide :
Dans certains cas, aucune des zones "date de début", "adresse postale" ne sont complétées. Une telle mutation indique qu'une information de ce type a été annulée dans le dossier de la personne concernée..

7. Changement de nationalité (031R)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
CODE DE LA NATIONALITE	7	207	213
CODE INS COMMUNE/PAYS	7	214	220
COMMUNE/PAYS 1	40	221	260
COMMUNE/PAYS 2	40	261	300

Remarques :

- Code de la nationalité :
Les positions 3 à 7 contiennent le code INS du pays concerné.
- Code INS commune/pays :
Zone facultative. Les positions 3 à 7 reprennent le code INS du lieu d'inscription. La structure du code permet de déterminer s'il s'agit d'une commune (nnnnn) ou d'un pays (00nn).
- Commune/pays 1 :
Zone facultative. Cette zone contient le nom du lieu d'inscription. Si cette commune est bilingue ou une entité 'communale' à l'étranger, sa dénomination en français y est indiquée.
- Commune/pays 2 :
Zone facultative. Cette zone n'est pas complétée si le lieu d'inscription est une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue ou une entité 'communale' à l'étranger, sa dénomination y est indiquée, soit en néerlandais, soit en allemand.
- Avis de mutation vide :
Dans certains cas, la zone est complétée mais les autres zones sont à blanc. Une telle mutation indique qu'une information de ce type a été annulée dans le dossier de la personne concernée.

8. Modification de l'état civil (120R)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
ETAT CIVIL	2	207	208
IDENTIFICATION DE L'EPOU(X)SE :			
NISS DE L'EPOU(X)SE	11	209	219
DATE DE NAISSANCE DE L'EPOU(X)SE	6	209	214
99900 (HOMME) - 00000 (FEMME)	5	215	219
NOM DE L'EPOU(X)SE	48	220	267
PRENOMS DE L'EPOU(X)SE	24	268	291
LIEU1-ACTE	40	292	331
LIEU2-ACTE	40	332	371

Remarques :

- Etat civil :
 - 10 : célibataire,
 - 20 : marié(e),
 - 25 : annulation du mariage,
 - 26 : mariage putatif,
 - 30 : veu(f)ve,
 - 40 : divorcé (ancienne législation),
 - 41 : divorcé (loi du 30/6/94),
 - 50 : séparé de corps et de biens (ancienne législation),
 - 51 : séparé de corps et de biens (loi du 30/6/94)
 - 60 : répudiation.

- Identification de l'épou(x)se :
 - NISS de l'épou(x)se OU
 - Date de naissance de l'épou(x)se, suivi du chiffre 99900 (époux) ou 00000 (épouse)
 - Si la code "état civil" est '10', l'identification est alors '00000000000'.

- Prénoms de l'épou(x)se :
 - Zone facultative. Contient un ou deux prénoms, séparés par un espace blanc.

- Lieu1-acte :
 - Zone facultative. Cette zone contient le nom du lieu d'inscription. S'il s'agit d'une commune bilingue ou une entité 'communale' à l'étranger, sa dénomination en français y est indiquée.

- Lieu2-acte :
 - Zone facultative. Cette zone n'est pas complétée si le lieu d'inscription est une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue ou une entité 'communale' à l'étranger, sa dénomination soit en néerlandais, soit en allemand, y est indiquée.

- Avis de mutation vide :
Dans certains cas, aucune des zone n'est complétée. Une telle mutation indique qu'une information de ce type a été annulée dans le dossier de la personne concernée, en d'autres mots que la personne n'est pas mariée.

9. Modification dans la composition de ménage (140H)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOM DU CHEF DE MENAGE	48	207	254
PRENOMS DU CHEF DE MENAGE	24	255	278
INDICATEUR D'ADRESSE	1	279	279
DATE DE DEBUT A L'ADRESSE	6	280	285
ADRESSE EN BELGIQUE : (indicateur de l'adresse = 1)			
- CODE POSTAL	6	286	291
- CODE RUE	4	292	295
- NUMERO D'HABITATION	4	296	299
- INDEX DE L'APPARTEMENT	4	300	303
- RUE/RUE FR.	32	304	335
- RUE NL. OU D.	32	336	367
ADRESSE A L'ETRANGER : (indicateur de l'adresse = 2)			
- CODE DU PAYS	7	286	292
- ADRESSE A L'ETRANGER	50	293	342
- FILLER	25	343	367
CODE INS COMMUNE/PAYS	7	368	374
COMMUNE/PAYS 1	40	375	414
COMMUNE/PAYS 2	40	415	454
NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MENAGE	2	455	456
PAR MEMBRE DU MENAGE :			
- DATE DE SORTIE DU MEMBRE DU MENAGE	6	(*) 457	462
- DATE D'ENTREE DU MEMBRE DU MENAGE	6	463	468
- CODE DE LA POSITION DANS LE MENAGE	2	469	470
- NISS DU MEMBRE DU MENAGE	11	471	481

Remarques :

- Prénoms du chef de ménage : zone facultative. Contient un ou deux prénoms, séparés par un espace blanc.
- Indicateur de l'adresse : indicateur qui indique que l'adresse se situe en Belgique (indicateur = 1) ou à l'étranger (indicateur = 2).
- Date de début de l'adresse : date de début de validité de l'adresse.
- Code postal :
Les positions 3 à 6 de la zone 'code postal' contiennent le code postal de la commune normalement utilisé.

(*) les positions indiquées se réfèrent au premier membre du ménage.

- ❑ Code rue :
Code INS de la rue.
- ❑ Rue/Rue Fr. :
Cette zone contient le nom de la rue s'il s'agit d'une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, la dénomination de la rue en français y est indiquée.
- ❑ Rue Ni. ou D. :
Cette zone n'est pas complétée si la commune est unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, la dénomination de la rue y est indiquée soit en néerlandais, soit en allemand.
- ❑ Code du pays :
Les positions 3 à 7 contiennent le code INS du pays.
- ❑ Adresse à l'étranger :
Zone entièrement libre sur laquelle aucun contrôle n'est effectué.
- ❑ Code INS commune/pays :
Zone facultative. Les positions 3 à 7 reprennent le code INS du lieu d'inscription. La structure du code permet de déterminer s'il s'agit d'une commune (nnnnn) ou d'un pays (00nnn).
- ❑ Commune/pays 1 :
S'il s'agit d'une adresse en Belgique : cette zone contient le nom de la commune s'il s'agit d'une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, la dénomination en français est indiquée.
S'il s'agit d'une adresse à l'étranger : cette zone contient la dénomination du pays en français.
- ❑ Commune/pays 2 :
S'il s'agit d'une adresse en Belgique : cette zone n'est pas complétée s'il s'agit d'une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, sa dénomination en néerlandais ou en allemand y est indiquée.
S'il s'agit d'une adresse à l'étranger : cette zone contient la dénomination du pays en néerlandais.
- ❑ Nombre de personnes dans le ménage :
Le nombre de personnes que comporte le ménage. Le nombre maximum de personnes dans le ménage est égal à 40.
- ❑ Date de sortie du membre du ménage :
Est égal à 000000 pour le cas où le membre du ménage fait encore partie de celui-ci.
- ❑ Code de la position dans le ménage :
 - 01 : chef de ménage isolé
 - 02 : époux, épouse
 - 03 : fils, fille
 - 04 : gendre, bru
 - 05 : petit-fils, petite-fille
 - 06 : père, mère
 - 07 : beau-père, belle-mère

- 08 : grand-père, grand-mère
- 09 : frère, soeur
- 10 : beau-frère, belle-soeur
- 11 : apparenté(e)
- 12 : non-apparenté
- 13 : beau-fils, belle-fille
- 14 : arrière-petit-fils, arrière-petite-fille
- 15 : oncle, tante
- 16 : neveu, nièce
- 17 : arrière-neveu, arrière-nièce (4e degré)
- 20 : communautés, homes

Avis de mutation vide :

Dans certains cas, aucune des zone n'est complétée. Une telle mutation indique qu'une information de ce type a été annulée dans le dossier de la personne concernée.

11. Décès (150R)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DU DECES	6	201	206
CODE INS COMMUNE/PAYS	7	207	213
LIEU DU DECES 1	40	214	253
LIEU DU DECES 2	40	254	293
REGISTRE SUPPLETOIRE	2	294	295

Remarques :

Code INS commune/pays :

Zone facultative. Les positions 3 à 7 reprennent le code INS du lieu d'inscription. La structure du code permet de déterminer s'il s'agit d'une commune (nnnnn) ou d'un pays (00nnn).

Lieu du décès 1 :

Si la personne est décédée en Belgique, cette zone contient le nom de la commune si elle est unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, sa dénomination en français y est indiquée.

Si la personne est décédée à l'étranger, la dénomination du pays est indiquée en français dans cette zone.

Lieu du décès 2 :

Si la personne concernée est décédée en Belgique, cette zone n'est pas complétée lorsque le lieu du décès est une commune unilingue. S'il s'agit d'une commune bilingue, cette zone contient la dénomination, soit en néerlandais, soit en allemand.

Si la personne est décédée à l'étranger, la dénomination du pays est indiquée en néerlandais.

Régistre supplétoire :

Est complété si l'année de début diffère de l'année au cours de laquelle la déclaration a été faite. Par exemple un décès en date du 31/12/91 dont la déclaration a été faite le 02/01/1992.

Avis de mutation vide :

Dans certains cas, aucune des zone n'est complétée. Une telle mutation indique qu'une information de ce type a été annulée dans le dossier de la personne concernée, en d'autres mots que la personne est toujours vivante.

C. Description des mutations, en provenance du Registre BCSS.**1. Modification du sexe/de la date de naissance (000M)**

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEAU NISS	11	207	217
NOUVELLE DATE DE NAISSANCE	8	218	225
NOUVEAU CODE DE SEXE	1	226	226
ANCIENNE DATE DE NAISSANCE	8	227	234
ANCIEN CODE DE SEXE	1	235	235

Remarque :

- Code de sexe :
1 si masculin,
2 si féminin,
blanc si inconnu.

2. Changement de nom et/ou de prénom (010M)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEAU NOM	48	207	254
NOUVEAU PREMIER PRENOM	12	255	266
NOUVEAU DEUXIEME PRENOM	12	267	278
ANCIEN NOM	48	279	326
ANCIEN PREMIER PRENOM	12	327	338
ANCIEN DEUXIEME PRENOM	12	339	350

3. Changement de nationalité (031M)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEAU CODE DE NATIONALITE	7	207	213
ANCIEN CODE DE NATIONALITE	7	214	220

Remarque :

- Code de nationalité :
Les positions 3 à 7 contiennent le code INS du pays concerné.

4. Modification de l'état civil (120M)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEL ETAT CIVIL	2	207	208
ANCIEN ETAT CIVIL	2	209	210

Remarque :

 Etat civil :

- 10 : célibataire,
- 20 : marié(e),
- 25 : annulation du mariage,
- 26 : mariage putatif,
- 30 : veu(f)ve,
- 40 : divorcé (ancienne législation),
- 41 : divorcé (loi du 30/6/94),
- 50 : séparé de corps et de biens (ancienne législation),
- 51 : séparé de corps et de biens (loi du 30/6/94)
- 60 : répudiation.

5. Avis de décès (150M)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVELLE DATE DE DECES	6	207	212
ANCIENNE DATE DE DECES	6	213	218

6. Modification de l'adresse du lieu de résidence principal (900M)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEAU CODE INS DU PAYS	7	207	213
NOUVEAU CODE INS COMMUNE	7	214	220
NOUVEAU CODE POSTAL	6	221	226
NOUVELLE COMMUNE OU PAYS	40	227	266
NOUVELLE RUE	32	267	298
NOUVEAU NUMERO D'HABITATION	4	299	302
NOUVEAU NUMERO DE BOITE	4	303	306
ANCIEN CODE INS DU PAYS	7	307	313
ANCIEN CODE INS COMMUNE	7	314	320
ANCIEN CODE POSTAL	6	321	326
ANCIENNE COMMUNE OU PAYS	40	327	366
ANCIENNE RUE	32	367	398
ANCIEN NUMERO D'HABITATION	4	399	402
ANCIEN NUMERO DE BOITE	4	403	406

Remarques :

- Code INS du pays :
Les positions 3 à 7 contiennent le code INS du pays concerné.
- Code postal :
Les positions 3 à 6 de la zone 'code postal' contiennent le code postal de la commune normalement utilisé.
- Code INS commune :
Les positions 3 à 7 reprennent le code INS du lieu d'inscription.

7. Numéro national/numéro BCSS remplace un numéro BCSS (910M)

ZONE	LONGUEUR	DE	A
DATE DE DEBUT	6	201	206
NOUVEAU NUMERO NATIONAL	11	207	217